Comptes annuels 2025

Fonds de dotation SCHOLIS – Premier exercice du 27 août 2024 au 31 décembre 2025

1. Bilan au 31 décembre 2025

Actif	**Au 31/12/2025**
Frais de constitution (valeur brute)	660,00 €
Amortissements des frais de constitution	−176,00 €
Immobilisations nettes	**484,00 €**
Banque (disponibilités)	11 426,90 €
Total de l'actif	**11 910,90 €**

Passif	**Au 31/12/2025**
Dotation initiale	15 000,00 €
Résultat de l'exercice (déficit)	−5 674,51 €
Total des fonds propres	**9 325,49 €**
Dette fournisseur (ONF)	2 568,00 €
Dettes sociales	17,41 €
Total des dettes	**2 585,41 €**
Total du passif	**11 910,90 €**

2. Compte de résultat

Produits	Montant
Mécénat des entreprises (virements)	6 250,00 €
Mécénat des entreprises « Adopte un arbre »	6 785,00 €
Dons des particuliers « Adopte un arbre »	1 003,00 €
Sponsoring des soirées	4 750,00 €
Billetterie des soirées	620,00 €
Aide à l’emploi de l’ASP	6 000,00 €
Produits de gestion courante	14,00 €
Total des produits	**25 422,00 €**

Charges	Montant
Spectacles des soirées (Cie BROZZONI)	4 000,00 €
Vidéos des soirées (DEFOURS.COM)	2 400,00 €
Droits d’auteur (SACD)	346,52 €
Plantation « Adopte un arbre » (ONF)	2 568,00 €
Formation de l’apprenti (ECORIS)	2 000,00 €
Amortissement des frais de constitution	176,00 €
Frais bancaires et HelloAsso	7,00 €
Salaires bruts de l’apprenti	19 408,50 €
Charges sociales patronales	190,49 €
Total des charges	**31 096,51 €**

Résultat de l’exercice (produits − charges)	**−5 674,51 €**

3. Annexe

Le fonds et l'exercice

Le fonds de dotation SCHOLIS (SIREN 932 780 695), créé par l'association SCHOLIS, a son siège au 574 rue de Chantabord, 73000 Chambéry. Conformément à l'article 22 des statuts, le premier exercice court du 27 août 2024 (publication au Journal officiel) au 31 décembre 2025. Aucun exercice précédent n'est présenté.

Règles comptables

Les comptes suivent le règlement ANC n° 2018-06, en euros, au coût historique et toutes taxes comprises, le fonds ne récupérant pas la TVA. Les charges et produits sont rattachés à l'exercice de réalisation des prestations.

Frais de constitution

Les frais de constitution LEXICUBE de 660,00 € sont inscrits à l'actif en frais d'établissement. Ils sont amortis linéairement sur cinq ans à compter de septembre 2024. La dotation du premier exercice, calculée sur 16 mois, est de 176,00 €, soit une valeur nette de 484,00 € au 31 décembre 2025.

Dotation

La dotation consomptible de 15 000 € a été versée par l'association SCHOLIS le 27 septembre 2024 (article 7 des statuts).

Trésorerie

Le compte bancaire unique présente un solde de 11 426,90 € au 31 décembre 2025. Les immobilisations nettes, 484,00 €, correspondent aux frais de constitution. Aucun placement n'est détenu.

Ressources

Les dons et mécénats totalisent 14 038,00 € : 13 035,00 € de mécénat d'entreprises (6 250,00 € par virement et 6 785,00 € via HelloAsso) et 1 003,00 € de dons de particuliers. La qualité du donateur est celle déclarée au paiement. Le sponsoring de 4 750,00 € rémunère la visibilité des partenaires. L'aide ASP de 6 000,00 € concerne l'embauche de l'apprenti. Les 14,00 € de gestion courante correspondent à l'écart entre reversements HelloAsso et détail des collectes.

Les contributions en nature, dont l'accueil au Crédit Agricole, ne sont pas valorisées.

Personnel

L'apprenti est employé depuis le 16 septembre 2024. Les salaires et charges représentent 19 598,99 €. Les 20,5 jours de congés acquis et non pris au 31 décembre 2025 sont reportés sur 2026, sans provision.

Dettes au 31 décembre 2025

La facture ONF de 2 568,00 €, datée du 19 décembre 2025 pour la plantation du 26 novembre, a été réglée le 7 janvier 2026. Les cotisations sociales restant dues sont de 17,41 €.

Emploi des dons

Les dons « Adopte un arbre » financent la plantation ONF. Aucun fonds dédié n'est constitué et aucune redistribution à d'autres organismes n'a été effectuée.

Fait à Chambéry, le 20 juillet 2026

Patrick LIGNAN
Trésorier
Signature : P/O



Thierry PELLEGRIN
Président
Signature :

